

Retour à l'emploi...

...il existe des aides, des dispositifs, des mesures pour l'emploi...

...mais comment s'y retrouver ?

Sécurité sociale

Service médical : Médecins conseils

Service prévention des risques professionnels

CPAM

Service social

Santé

Médecin traitant

Médecins spécialistes

Hôpital

Centres de convalescence

Professionnels de santé

psychologues

Famille

Assuré

Entourage

Entreprise

Médecin du travail

Employeur

Service Ressources Humaines

IRP : Institutions Représentatives du Personnel

Collectif de travail

autres intervenants

Ligue contre le cancer

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi
des Travailleurs Handicapés

Organismes de formation

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour
l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Pôle emploi CAP emploi

Le dispositif PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Analyser la situation et intervenir pendant l'arrêt de travail

Rencontrer l'assuré, faire le point avec lui, l'informer, le conseiller

Coordonner le partenariat entre l'employeur, le Médecin du travail, le Médecin conseil, le SAMETH, des organismes de formation, la CPAM, le Service social de l'Assurance maladie, le Service Prévention des risques professionnels...

Dans des situations complexes, cette coordination nécessite l'intervention de la Cellule PDP : Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

la Cellule PDP, c'est quoi ?

C'est une instance de concertation et de décision

Composition : Service médical, Service social, CPAM, Service Prévention des risques professionnels, Médecins du travail, SAMETH, MDPH, COMETE*...

Quelques exemples d'aides en vue du retour à l'emploi

Actions de remobilisation :

- aider des assurés à reprendre confiance en eux, à envisager un avenir
- en collectif ou en individuel
- financé par l'Assurance maladie

Essai encadré :

- faire tester un poste aménagé ou un nouveau poste
- à un salarié, en arrêt de travail
- dans son entreprise ou une autre entreprise

le SAMETH - Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés :

- financé par l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
- négocie avec l'employeur et le Médecin du travail le retour à l'emploi
- peut mettre en œuvre des aides de l'AGEFIPH

Aménagement des situations de travail :

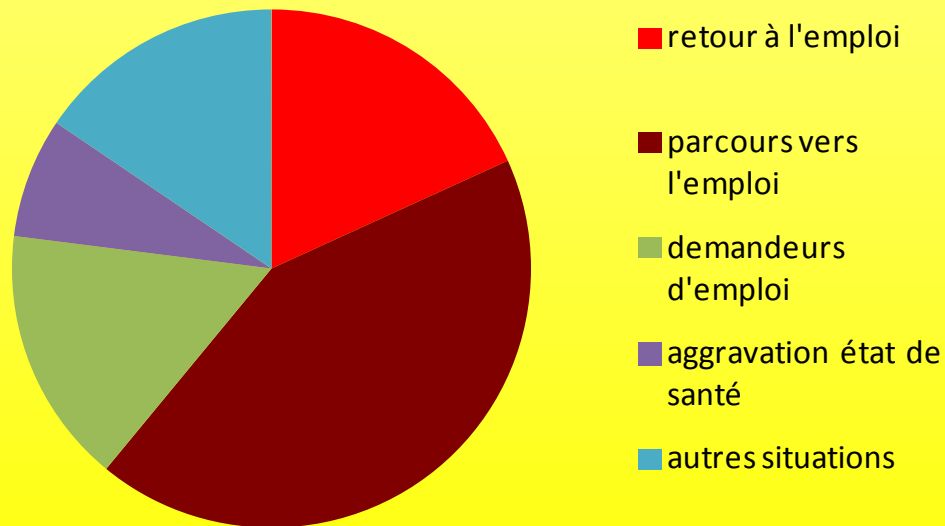
- aménagement de poste, aides financières, équipements spéciaux...
- financé par l'AGEFIPH
- mise en œuvre par le SAMETH

Reconnaissance de la lourdeur du handicap :

- compenser, pour l'employeur, les charges induites par le handicap
- financé par l'AGEFIPH
- mise en œuvre par le SAMETH

**situations examinées en Cellules PDP en 2016
(chiffres régionaux 57 – 67 – 68) : 479**

au sortir de la Cellule PDP : (187 cas en 2016)



quelques coordonnées utiles

Coordinateur du dispositif PDP – Prévention de la Désinsertion Professionnelle :
François ROGER : 03 89 21 78 57

MDPH – Maison Départementale des Personnes Handicapées :
03 89 30 68 68 (Conseil départemental du Haut Rhin)

SAMETH – Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés :
03 89 29 36 16

merci pour votre attention